

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

NEUVIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 décembre 1991

Annexé au procès verbal de la séance du 11 décembre 1991

RAPPORT

L A II

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE ⁽¹⁾ CHARGÉE DE PROPOSER
UN TEXTE SUR LE PROJET DE LOI *modifiant le tableau n° 7 annexé au code
électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition
des sièges entre les départements.*

PAR M. MARC DOLEZ,

Député

PAR M. MICHEL RUEIN,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Gérard Gouzes, député, président ; Jacques Larche, sénateur, vice-président ; Marc Dolez, député, Michel Rutin, sénateur, rapporteurs

Membres titulaires : MM. Robert Savy, Mme Denise Cacheux, MM. Jean Pierre Michel, Jacques Loubon, Francis Delattre, députés ; MM. Paul Masson, Jean Marie Girault, Bernard Laurent, Claude Pradille, Charles Lederman, sénateurs

Membres suppléants : MM. François Colcombet, Marcel Charmant, Mme Martine David, MM. Jean Louis Debre, Pascal Clement, Jean Jacques Hyst, Gilbert Millet, députés ; MM. Germain Authie, Hubert Haenel, Lucien Lanier, Robert Pages, Marcel Rudloff, Jacques Sourdille, Jacques Thyraud, sénateurs

Voir les numéros

Assemblée nationale	1 ^{ère} lecture	2200, 2247 et T A 528.
	2 ^{ème} lecture	2298, 2376 et T A 539.
	3 ^{ème} lecture	2419.
Senat	1 ^{ère} lecture	7, 55 et T A 20 (1991-1992)
	2 ^{ème} lecture	108, 133 et T A 43 (1991-1992).

Elections et référendums

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi, repoussé par le Sénat en deuxième lecture, modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements s'est réunie le mercredi 11 décembre 1991 au Palais-Bourbon.

Elle a tout d'abord procédé à la nomination de son Bureau qui a été ainsi constitué :

- *M. Gérard GOUZES*, député, président,
- *M. Jacques LARCHE*, sénateur, vice-président.

Puis la Commission a désigné :

- *M. Marc DOLEZ*, député,
- *M. Michel RUFIN*, sénateur.

comme rapporteurs, respectivement, pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

Après les observations des rapporteurs, du président et du vice-président, la Commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'un texte.